

La charte du philos

Charte de savoir-être : à signer et à déposer avec mon dossier, avant l'entretien

Ce qu'une famille nous confie, c'est la personne qui compte le plus pour elle.
Deux heures par visite, je viens pour parler, marcher, jouer, sortir : rien d'autre n'est attendu de moi. En signant cette charte, je m'engage sur **cinq règles d'or** et sur ce que je ne fais jamais.

1. LA FIABILITÉ

- **Ponctualité** : j'arrive 5 minutes avant l'heure prévue.
- **Régularité** : je reste disponible **six mois au minimum** : deux heures, le même jour, à la même heure, chaque semaine. C'est un rendez-vous attendu toute la semaine : la régularité *est* le service.
- **Imprévu** : si je dois annuler, je préviens l'équipe Philias&Co. **au moins 48 h à l'avance**, en disant pourquoi, **jamais la famille directement** : c'est l'équipe qui l'appelle et présente nos excuses. En cas de force majeure (maladie, urgence), je préviens dès que je peux et je le justifie sous 48 h.
- **Absence** : au-delà de deux semaines, je préviens **trois semaines à l'avance**. Philias&Co. organise alors la suite avec la famille. Je ne dépasse pas quatre semaines d'absence par période de six mois. Mes congés se conviennent avec mon employeur.
- **Si je dois arrêter** : je préviens l'équipe le plus tôt possible, pour qu'elle organise la suite avec la famille.
- **Le seul impardonnable** : ne pas venir sans prévenir.

2. LA DISCRÉTION

- **Règle** : ce qui se passe chez la personne que j'accompagne reste chez elle. Je ne raconte à l'extérieur ni sa vie privée, ni sa santé, ni son patrimoine, et cela ne s'arrête pas avec la fin de nos visites.
- **Photos et réseaux sociaux** : aucune photo sans l'accord explicite de la famille, et aucune publication, jamais.
- **Curiosité** : je ne pose pas de questions sur l'argent, le patrimoine ou les successions. J'écoute ce qu'on veut bien me dire.

3. LE SAVOIR-ÊTRE

- **Tenue** : je soigne ma tenue, pas de jogging, pas de casquette vissée sur la tête.
- **Téléphone** : il reste dans ma poche, en mode silencieux. Je ne le sors que si la personne me le demande, ou en cas d'urgence. Je suis là pour elle, entièrement.
- **Le ton** : je vouvoie tant qu'on ne m'a pas invité à faire autrement, et **je n'appelle personne « mamie » ni « papy »** : je m'adresse à un adulte, par son nom.
- **Chez elle** : c'est chez elle, pas chez moi. Je ne me sers de rien, je ne déplace rien sans qu'on me le propose, je ne viens jamais avec quelqu'un, et **je n'accepte jamais les clés du domicile**.

4. LA BIENVEILLANCE ACTIVE

- **Règle** : je m'adapte à son rythme. Je parle distinctement, je ne montre jamais d'impatience quand une histoire revient, et je garde toujours mon calme.
- **Ma limite** : mon rôle n'est ni médical, ni celui d'une auxiliaire de vie. **Aucun médicament, aucun geste relevant d'un professionnel de santé (pas même un pansement)**, et jamais d'intervention sur la personne elle-même (toilette, lever, habillage).
- **En cas d'urgence** : j'appelle **le 15 ou le 112** et je fais exactement ce que les secours me demandent. Je préviens ensuite l'équipe par téléphone, et je rédige le compte rendu depuis mon espace le jour même. C'est Philia&Co. qui appelle la famille, jamais moi.
- **Si un besoin dépasse mon rôle** : je le signale à l'équipe le jour même. Ce n'est jamais à moi de trancher : je refuse avec le sourire, et je préviens.

5. LA TRANSPARENCE

- **Règle** : je réponds aux messages de l'équipe Philia&Co. dans la journée.
- **Après chaque visite** : je la confirme en un clic, en indiquant la durée réellement passée. Mon salaire est mensualisé : il ne varie pas d'une visite à l'autre ; c'est cette confirmation qui fait foi pour la déclaration de mes heures. Le moindre souci, je le signale dans le même geste.
- **L'argent** : **aucun échange d'argent direct**, jamais. Je n'achète rien avec l'argent de la personne et je ne détiens aucun de ses moyens de paiement. Un gâteau, une confiture : avec plaisir. De l'argent, un objet de valeur : je refuse poliment et je préviens l'équipe.
- **Hors plateforme** : je refuse toute heure arrangée en dehors de Philia&Co. Une heure non déclarée fait perdre à la famille son crédit d'impôt, la place en situation de travail dissimulé, et me prive de toute protection : retraite, maladie, accident du travail.

LE CADRE

La personne que j'accompagne est mon employeur, un particulier employeur, à son domicile. **Philia&Co. est son mandataire** et accomplit en son nom toutes les démarches : déclaration de mes heures, salaire, cotisations. Je ne déclare rien moi-même. **Mon salaire m'est versé chaque mois par le Cesu+** de l'URSSAF, via mon compte salarié Cesu, que je crée moi-même.

Philia&Co. n'est donc pas mon employeur : elle ne peut ni me sanctionner ni me licencier : cela n'appartient qu'à l'employeur. Ce que Philia&Co. décide, c'est la **mise en relation** : si je ne respecte pas cette charte, elle peut cesser de me proposer des visites.

Philia&Co. ne propose que des visites payées par le Cesu+ : je suis libre de l'accepter ou de le refuser, et de changer d'avis. Si je le refuse, elle ne me propose plus de nouvelle famille ; mon contrat de travail et mes visites en place continuent.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), certifie avoir lu et accepté sans réserve cette charte. Je comprends que mon rôle dépasse la simple prestation de service : **je tisse du lien**.

Fait à, le

Nom et prénom, en capitales

Signature : précédée de « Lu et approuvé »